

QUEL COLISÉE POUR QUELLE VILLE ?

Avis sportif sur une aréna et son environnement urbain



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
PRÉSENTATION SUCCINCTE DU PROJET	4
SYNTHÈSE DES AVIS DU MOUVEMENT SPORTIF CONCERNÉ	5
L'OPPORTUNITÉ DU PROJET ET LES EXIGENCES TECHNIQUES	5
LE COLISÉE COMME CATALYSEUR DE LA PRATIQUE SPORTIVE : QUELLES IDÉES ?	5
L'AVIS DU CDOS 93 SUR L'INSERTION URBAINE DU COLISÉE.....	6
LE COLISÉE ET SON ENVIRONNEMENT, ENJEUX ET PERSPECTIVES	6
SUGGESTIONS SUR LES OPTIONS ARCHITECTURALES ET URBANISTIQUES.....	7
LE COLISÉE SANS LE COLISÉE	8



INTRODUCTION

Rappel : le présent document est une étude réalisée par le CDOS 93. Il n'engage en aucun cas les organismes ou les personnes citées. Ceux-ci peuvent, d'ailleurs, réagir à ce document sous forme écrite. Leur réaction sera publiée gratuitement par le CDOS 93 s'ils le souhaitent.

La Communauté d'agglomération (CA) Terres-de-France, en partenariat avec la CA Roissy Porte de France, porte un projet culturel et sportif de grande ampleur, c'est-à-dire la construction d'une aréna¹ couverte de grande capacité au Nord de la commune de Tremblay-en-France, à proximité des zones d'activité jouxtant la plateforme aéroportuaire Paris-Charles de Gaulle (CDG). Il faut noter que de nombreux projets de grandes salles sont actuellement développés ou étudiés en Ile-de-France, ce qui conduit à une situation de concurrence².

Le CDOS 93 entend formuler une approche nouvelle face à ce type de projet. Il souhaite tout d'abord faire remonter les visions du mouvement sportif quant à cette future installation. Pour cela, il a fait appel, à travers un questionnaire, à divers clubs et comités départementaux, opérant sur le territoire de la CA Terres de France. Le CDOS 93 veut aussi faire connaître sa vision en matière d'intégration du projet dans son contexte urbain. Il espère démontrer, qu'à travers une réalisation sportive au Sud de CDG on peut développer un modèle d'urbanisme bénéficiant à tous.

Le CDOS 93 n'entend pas, ici, traiter la question du choix des emplacements des grandes salles en Ile-de-France. Le présent document est à la fois une photographie partielle de l'avis du mouvement sportif et une suggestion d'aménagement en cas de construction du Colisée. Pour les besoins de l'étude, la réalisation de l'œuvre est, donc arbitrairement, considérée comme certaine. Toutefois, quelques lignes seront écrites pour réfléchir à une orientation sportive de l'aménagement du secteur sans la construction du Colisée. Le haut degré de concurrence entre territoires impose cette option, qu'il serait intellectuellement malhonnête d'évincer.

Après une rapide présentation du projet de Colisée, les points évoqués ci-dessous seront développés. Une note méthodologique peut être lue en annexe.

1 Une aréna est une enceinte de grande capacité permettant d'accueillir des spectacles culturels et sportifs.

2 Enjeux et stratégies autour des stades et des arénas en Ile-de-France, IRDS, février 2014
http://www.irds-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_487/irds_26.pdf

PRÉSENTATION SUCCINCTE DU PROJET

Le Colisée est inscrit dans le contrat de développement territorial Cœur Economique Roissy-Terres de France³. Selon la CA Terres de France⁴, il vise à dynamiser un territoire en créant un lieu de vie de grande ampleur en marge de la zone aéroportuaire de CDG. Il s'agit évidemment de fournir une salle pour accueillir des compétitions et des spectacles de haut niveau, mais aussi de créer un espace récréatif de grande taille à destination des habitants et des travailleurs des zones avoisinant l'aéroport CDG.

La CA Terres de France vise également à fournir une solution opérationnelle pour les clubs séquanodionysiens de bon niveau dont le développement est freiné par l'absence d'infrastructure liée à leurs ambitions sportives. Le promoteur du projet présente donc le Colisée comme un outil pour contribuer à pallier les carences de la Seine-Saint-Denis en matière d'installations sportives.

Selon le porteur du projet, le Colisée, dont l'ouverture prévisionnelle est fixée à 2017, accueillera les éléments suivants :

- Une grande salle de 8 000 places en configuration sport et de 12 000 places en configuration concert.
- Une seconde salle de 1500 places assises.
- Des espaces de consommation et de loisir à caractère culturel et/ou sportif ainsi que des espaces dédiés à la restauration.

La vitalité du Colisée est, selon la CA Terres de France, un pari légitime. En effet, cette infrastructure sera incluse dans un grand ensemble de zones d'activités existantes ou en projet. On peut, ici, citer Paris Nord 2, le Parc des Expositions de Villepinte, la ZAC Aérolians⁵ (incluant le projet de Colisée) ou encore le centre commercial Aéroville.

La CA Terres de France souligne également ses efforts pour respecter l'environnement en envisageant une mutualisation du parking avec le Parc des Expositions et le renforcement des liaisons douces et des transports en commun pour accéder au Colisée.

Il faut noter que l'ensemble des informations fournies sont provisoires et peuvent être adaptées en fonction de l'évolution du projet.

3 *Contrat de développement territorial Cœur Economique Roissy Terres de France*, février 2014, <https://docs.google.com/file/d/0B1Z24MiUpUbTLS1vOThZZHVfaGs/edit?pli=1>, p. 123

4 *Le Colisée, un équipement phare pour la Seine-Saint-Denis et le Grand Paris*, CA Roissy Porte de France et CA Terres de France, décembre 2013

5 <http://www.caterresdefrance.fr/fr/17/aerolians-paris/>

SYNTHÈSE DES AVIS DU MOUVEMENT SPORTIF CONCERNÉ

Dans un département carencé comme la Seine-Saint-Denis, la construction d'un nouvel équipement, quel qu'il soit, suscite une attention de la part du mouvement sportif. En prenant appui sur ce postulat, le CDOS 93 a envoyé un questionnaire, disponible en annexe, aux comités départementaux et aux clubs dont il considérait qu'ils pouvaient être les plus intéressés par le projet. Les critères de sélection ont privilégié les sports de salle, et des disciplines attirant un grand nombre de licenciés, comme le football. L'échantillon des répondants reste réduit. Il est donc possible que ce qui est écrit ci-dessous soit, un jour, remis en question.

L'OPPORTUNITÉ DU PROJET ET LES EXIGENCES TECHNIQUES

L'ensemble des clubs et comités interrogés ont exprimé un avis favorable concernant la réalisation de l'installation. Les sportifs semblent rejoindre les ambitions de la CA Terres de France en matière de mise en valeur du territoire : une telle installation apporterait une lumière supplémentaire sur le sport local et départemental. Il faut noter que, les disciplines qui ne se déclarent pas directement concernées par le projet, comme, par exemple, le football à 11^e voient d'un bon œil l'arrivée du Colisée. Les clubs et les comités se déclarent généralement prêts à s'investir dans un processus de promotion de la future installation.

L'utilisation de la salle principale ne constitue pas la principale exigence en matière de pratique sportive directe par les clubs. En effet, les sportifs interrogés concentrent plutôt leur intérêt direct sur les structures secondaires ou annexes du futur Colisée. Le club Accro Tramp, de Sevrans, dont l'activité est le trampoline, est favorable à la mise en place d'une salle spécialisée pour la gymnastique, permettant l'entraînement mais aussi un espace permanent pour ranger le matériel. Le relatif éloignement du Colisée par rapport aux centres habités fait apparaître un point important : les espaces de stockage du matériel devront être conséquents si l'on souhaite qu'une pratique associative puisse s'y développer. La possibilité de pratiquer des disciplines à faible exigence technique, telle que la gymnastique volontaire doit être évidemment envisagée. Certains clubs espèrent aussi que le Colisée pourra permettre de libérer des créneaux dans d'autres installations de la CA Terres de France.

LE COLISÉE COMME CATALYSEUR DE LA PRATIQUE SPORTIVE : QUELLES IDÉES ?

Même si l'aspect événementiel n'est pas mis en avant pour une pratique directe, il reste présent dans les déclarations des sportifs. Certains espèrent la mise en place d'espaces permettant la pratique indoor de leur discipline au plus haut-niveau. On peut, ici, penser à l'athlétisme ou aux sports de glace. D'autres voient la possibilité d'utiliser le Colisée comme un espace de promotion ponctuelle de leur activité. Le badminton suggère, par exemple, l'organisation de grandes compétitions tels les internationaux de France, le basket souhaite pouvoir organiser des spectacles promotionnels de grande ampleur, en impliquant, par exemple, des stars issues de la NBA (ligue professionnelle de basket américaine).

D'autres suggestions sont apparues dans les réponses du mouvement sportif, dont celle de la réalisation d'une maison départementale des sports ou, du moins, d'un espace permettant un regroupement associatif. On peut donc diagnostiquer une volonté de structuration de la part du mouvement sportif et constater que le Colisée en est perçu comme un élément éventuel.

La pratique sportive par les travailleurs localisés sur la plateforme CDG ainsi que de certains voyageurs en transit à Roissy peut être intéressante pour le Colisée. Encore une fois, c'est la rapidité et la fluidité du déplacement qui permettra de développer une telle fonction. De même, et c'est là l'un des points qui va guider le raisonnement du CDOS 93, l'accessibilité pour les habitants des communes voisines doit être une priorité absolue.

L'AVIS DU CDOS 93 SUR L'INSERTION URBAINE DU COLISÉE

Après avoir recueilli les avis de certains membres du mouvement sportif et, suite à des travaux déjà effectués sur le territoire de la CA Terres de France⁷, le CDOS 93 propose une vision programmatique du Colisée et de ses alentours. L'exposé commencera par le contexte urbain dans lequel se situe le Colisée, puis se concentrera sur l'installation en elle-même. Enfin, une dernière partie sera consacrée à un avant-projet destiné à répondre à une situation de non-construction de l'installation.

LE COLISÉE ET SON ENVIRONNEMENT, ENJEUX ET PERSPECTIVES

Le projet de Colisée est situé dans une zone d'activité, qui, suite à la très grande proximité avec l'aéroport, ne permet pas l'implantation d'habitations. Toutefois, les pouvoirs publics semblent décidés à réaliser la construction progressive d'une *airport city*⁸, c'est-à-dire d'un espace bâti, avec l'aéroport pour centre, qui cumulerait toutes les fonctionnalités d'une ville.

Deux objectifs sont principalement présents derrière le développement d'une *airport city*. Le premier est de nature économique et vise à créer un espace continu bien identifiable permettant de regrouper les différentes fonctionnalités d'un ou plusieurs secteurs donnés, en l'occurrence la logistique, le transport et l'aviation. Le second est le corollaire du premier et concentre, en plus des ambitions économiques, des visées sociales, organisationnelles et paysagères. Il s'agit d'accompagner le développement économique primaire (autour de l'aéroport) par des activités annexes susceptibles d'attirer les travailleurs de la plateforme mais aussi des personnes provenant de l'extérieur : parmi ces activités on retrouve des centres commerciaux ou des installations sportives. Pour contribuer à créer un espace agréable et fonctionnel, on va réfléchir à des éléments d'urbanisme et d'organisation des transports qui, peu à peu, modèleront à l'image d'une ville « classique » la zone concernée.

Le Colisée s'inscrit pleinement dans ce modèle d'*airport city*, mais sa prise en compte doit être particulièrement minutieuse si l'on veut qu'il puisse réussir et contribuer à une réussite globale pour le territoire. En effet, comme l'on suggéré les sportifs, la rentabilité de l'installation dépend de sa connexion aux espaces environnants. Cette connexion doit être rapide, fluide et multimodale si l'on souhaite que le Colisée puisse devenir une centralité socialement et économiquement rentable pour l'*airport city*. A l'image de ce que préconise la doctrine actuelle en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, la priorité doit être donnée à la combinaison entre transports en commun et modes doux.

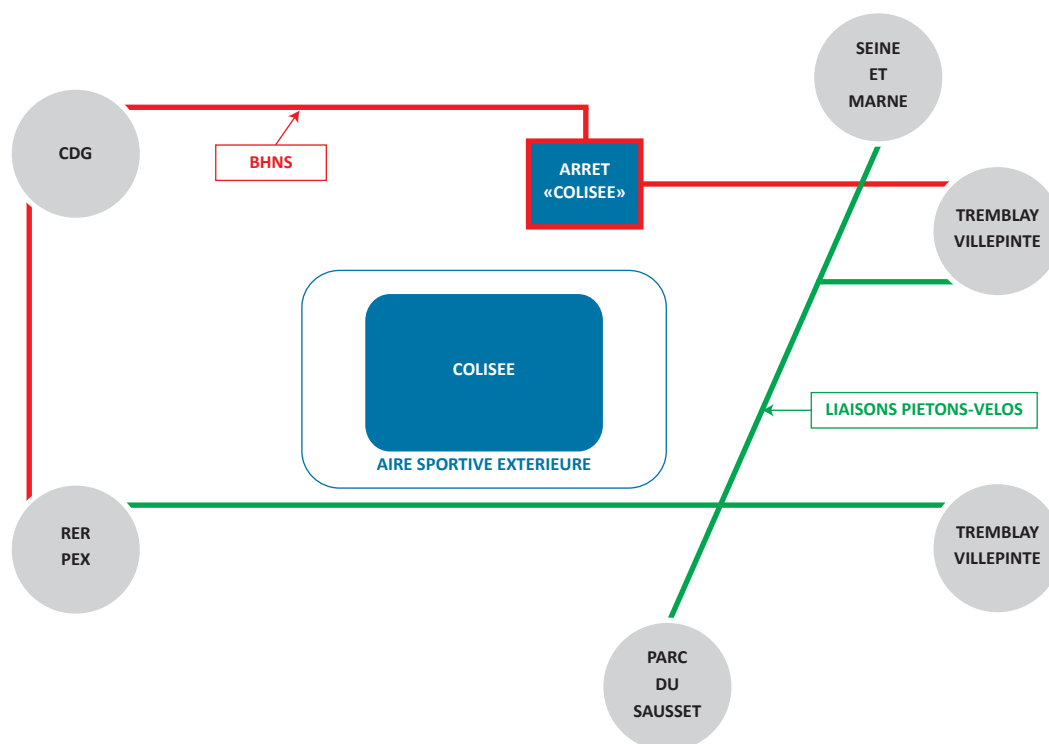
Le CDT Cœur Economique Roissy Terres de France prévoit un développement coordonné de Roissypole et des zones d'activités situées à cheval entre les territoires de Tremblay et de Villepinte, pour donner corps au projet d'*Airport City*. Un corridor métropolitain (COMET)⁹ devrait être créé, établissant ainsi un axe donnant la priorité au transport collectif en site propre (Bus à haut niveau de service-BHNS) et aux modes de circulation doux. Le Colisée ne figure pas complètement dans l'axe de ce corridor métropolitain. Sa desserte par une dérivation du BHNS en direction des zones

7 Vers l'envol de l'aménagement sportif ? Avis sur le CDT Cœur Economique Roissy Terres de France, CDOS 93, octobre 2013
http://www.cdos93.org/seinesaintdenis/fichiers/File/avis_cdos_93_certf.pdf

8 <http://www.ggau.net/html/GG01.html>

9 Contrat de développement territorial Cœur Economique Roissy Terres de France, février 2014, <https://docs.google.com/file/d/0B1Z24MiUpUbTLS1vOTHZZHVfaGs/edit?pli=1>, pp. 151-154

habitées des communes de Tremblay-en-France et de Villepinte est souhaitable. Un choix audacieux tel qu'une priorité clairement donnée aux transports en commun permettra une desserte fluide de proximité sur un axe allant des zones habitées à l'aéroport. Le Colisée peut être un facteur bénéfique pour engendrer une réflexion décisive sur une organisation plus écologique des transports. Dans cette optique, mettre en place des facilités d'accueil pour les cyclistes en transit vers les pistes cyclables longeant l'aéroport CDG par le Sud et vers la Seine-et-Marne serait un plus non négligeable. Cette structure pourrait être intégrée au Colisée.



Le Colisée au cœur d'un système de liaisons urbaines et paysagères

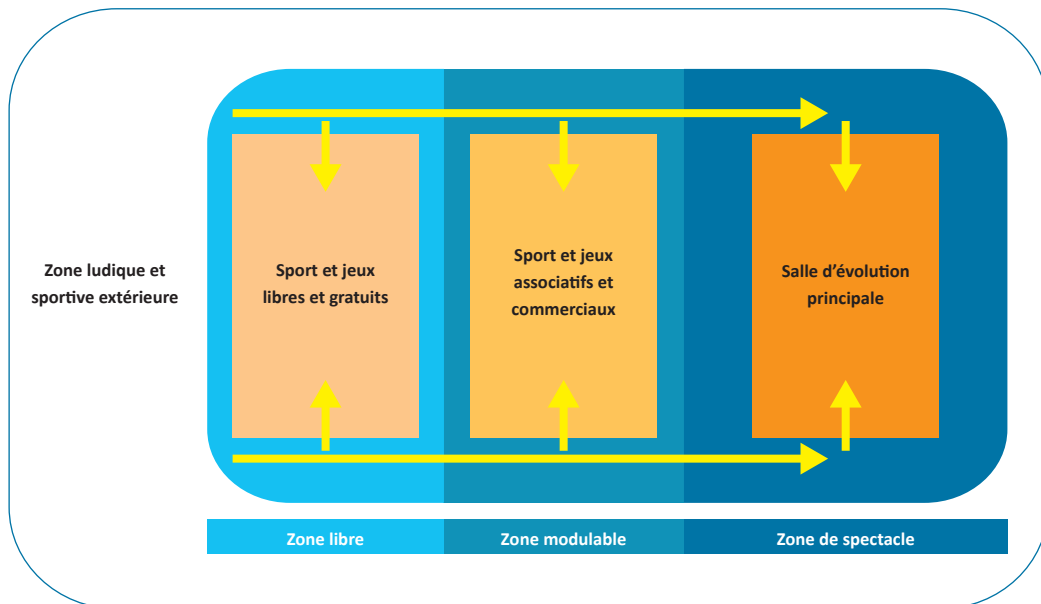
En prolongent le réseau de bus à haut niveau de service COMET et en inscrivant le Colisée au croisement d'axes de circulation douces, on permet à cet équipement de remplir la fonction de moteur d'un urbanisme plus durable. La liaison avec le Parc du Sausset, comme l'ensemble des liaisons douces du secteur, doivent être idéalement conçues en étroite coopération avec le projet de Chemin des Parcs¹⁰, porté par le Conseil général.

SUGGESTIONS SUR LES OPTIONS ARCHITECTURALES ET URBANISTIQUES

Si l'on souhaite faire du Colisée un équipement socialement rentable, à la jonction de l'*airport city* et de la ville habitée, il est nécessaire de prévoir un espace pour les différents types de pratique sportive. Trois espaces ont donc été identifiés pour un modèle en « saucisson ». Le CDOS 93 prévoit ici un plan d'ensemble et laisse à l'appréciation des équipes chargées de la conception la répartition des différentes activités selon les différents étages de la structure.

Les équipements accueillis peuvent être d'une grande variété. Il paraît judicieux, pour le futur maître d'ouvrage de se rapporter aux suggestions des clubs et comités interrogés dans le cadre de cette étude et de favoriser une large mixité de pratique et de pratiquants. Une attention particulière pourrait être portée à des équipements tels qu'un espace d'accueil des cyclistes (voir plus haut) ou une patinoire ouverte aux clubs et aux pratiquants loisir. Cette dernière serait placée à proximité du Colisée, développant, ainsi, l'aspect « pôle de loisirs » de la zone centrale de la ZAC Aérolians.

10 <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr/spip.php?rubrique77>



Une configuration possible pour le Colisée

En proposant une configuration « allongée » pour le Colisée, le CDOS 93 espère favoriser la progressivité à l'intérieur même de l'équipement. Le premier secteur (rouge) est occupé par des activités de loisir ouvertes à tous et majoritairement gratuites, le deuxième (bleu clair) est dévolu aux associations sportives et, sous certaines conditions, aux loisirs non associatifs payants. Cette dualité requiert une haute possibilité de moduler les équipements qui y seront présents. Enfin, le troisième (bleu foncé) est réservé à la zone de compétition et de spectacle, ainsi qu'aux prestations payantes qui lui sont annexés. La circulation des publics doit pouvoir se faire, dans la mesure du possible, de manière latérale, afin de maximiser l'espace d'évolution au centre de la structure.

Les alentours ainsi que la façade extérieure peuvent être utilisés pour accueillir des structures permettant la pratique de sports collectifs ou individuels de façon libre ou encadrée.

LE COLISÉE SANS LE COLISÉE : PEUT-ON ENVISAGER UN DÉVELOPPEMENT SPORTIF AU SUD DE ROISSY EN CAS D'ÉCHEC DU PROJET D'ARÉNA ?

Les nombreux projets de grande salle couverte en Ile-de-France sont un facteur de risque pour le projet de Colisée. Il est donc pertinent, dans le cadre d'un travail prospectif, d'envisager un aménagement sportif du Nord de Terres de France, sans y inclure le Colisée. On peut donc songer à des aménagements essentiellement dédiés au sport-loisir, en liaison directe avec les zones d'activité des alentours. L'airport city aurait, ainsi, son « parc à jeux » et son « parc des sports ».

La programmation d'un tel aménagement devrait satisfaire trois types d'objectifs.

La possibilité d'offrir aux travailleurs du secteur une offre sportive commerciale et non commerciale diversifiée. Une telle réalisation permettrait, par exemple, aux clubs séquano-dionysiens d'approcher le public « entreprise ».

La possibilité de créer un ensemble de loisirs commerciaux et non commerciaux à destination des habitants situés dans les alentours.

La possibilité d'établir une continuité avec le parc du Sausset, par l'intermédiaire du Chemin des Parcs, porté par le Conseil général de Seine-Saint-Denis¹¹.

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

Pour les besoins de cette étude, un questionnaire a été adressé à 9 Comités départementaux et 9 clubs sportifs opérant sur le territoire de la CA Terres de France. Le questionnaire a été retourné par 4 clubs et 3 comités. D'autres comités ont été consultés de façon ponctuelle.

Comités ayant répondu	Athlétisme, Badminton, Karaté, Volley-ball
Clubs ayant répondu	FC Sevrans, KCVO Villepinte, Accro Tramp Sevrans, Basket Club Villepinte
Comités consultés de façon ponctuelle	Cyclisme, Gymnastique volontaire

Questionnaire général (comités et clubs)

1. Etes-vous favorable à la construction du Colisée ? Pourquoi ?
2. Pensez-vous que votre discipline puisse profiter d'un espace dédié à l'intérieur de cette structure ?
 - a. Si oui, de quel type ?
 - b. Si non, pourquoi ?
3. Pensez-vous que votre discipline puisse profiter d'un espace dédié à proximité de cette future structure ?
 - a. Si oui, de quel type ?
 - b. Si non, pourquoi ?
4. Comment pourrait-être utilisé le Colisée pour servir de vitrine à votre discipline ? Etes-vous prêt à vous impliquer dans une logique promotionnelle ?
5. Pourriez-vous transférer votre siège où l'une de vos annexes à proximité du Colisée ?
6. Pensez-vous que le Colisée puisse vous aider à vous structurer et à améliorer vos résultats sportifs ? Pourquoi ?
7. De manière générale, que pensez-vous de la formule de l'*aréna*¹² ? La trouvez-vous adaptée aux enjeux du sport d'aujourd'hui ?
8. De manière générale, quels équipements faut-il placer à l'intérieur ou à proximité du Colisée pour faciliter une pratique sportive autonome importante ?
9. Quelles réflexions sont nécessaires sur les transports pour mieux relier le Colisée aux zones densément habitées de la CA Terres de France ?



Etude réalisée par Martin Citarella
Mise en page par Laetitia Lejeau
Avril 2014

